

Interpellation : **Abandon RDU, suite**

Dans un communiqué de presse du 14 mars 2023, la Municipalité informait le conseil et la population de l'abandon de la RDU. Dans le même temps, la Municipalité promettait de revenir à la fin de l'automne avec des propositions de mesures compensatoires suite à cet abandon.

Fin 2023, force est de constater qu'aucune communication sur ces mesures n'avait été faite au conseil communal. Lors du conseil de janvier, une présentation a été faite et celle-ci a été transmise à l'ensemble du conseil par la secrétaire. Si la présentation des résultats des comptages nous donne une relative clarté sur l'évolution de la circulation en ville, on ne peut pas dire que cette présentation annonce les fameuses mesures compensatoires promises par la ville. La présentation de l'historique de la RDU ne nous apprend rien sur le futur. Les deux seuls éléments qui parlent du futur sont : *agir de manière globale sur le territoire nyonnais et inciter le changement de comportement.*

Une partie du conseil attend ces mesures afin d'être rassuré sur le fait que dans le futur la circulation de transit, qui aurait dû emprunter la RDU, ne passera plus par le centre-ville. Une autre partie du conseil attend ces mesures afin de comprendre comment on continuera à circuler en ville de Nyon sans cet axe qui leur paraissait essentiel pour désengorger la ville de Nyon.

Or dans la présentation du conseil de janvier, rien n'a été évoqué à ce sujet.

Dès lors je pose une série de questions sur l'abandon de la RDU et ses conséquences.

- 1) Quand la Municipalité tiendra-t-elle sa promesse de mars 2023 de revenir avec des vraies mesures concrètes et pas des propos de vendeurs de voitures qui se résume aux deux phrases citées ci-dessus ?
- 2) Les 5 objectifs figurants dans la présentation sont définis comme multiples et à concilier. Même question, quand la Municipalité viendra-t-elle avec des mesures concrètes sur ces 5 objectifs ?
- 3) Sur ces 5 objectifs, un seul parle de garantir l'accessibilité pour les citoyens et les visiteurs. Dans cet objectif, la Municipalité peut-elle préciser par quel moyen de transport souhaite-elle garantir l'accessibilité ?
- 4) A la page 24 de la présentation il est indiqué que la Ville a déjà enclenché une politique multimodale et volontariste ; un seul point se réfère au TIM qui se résume à : stationnement, bornes de véhicules électriques. On peine à comprendre ce que le stationnement et surtout les bornes électriques apportent à la mobilité. La Municipalité peut-elle apporter des précisions à ce sujet ?
- 5) Au point 4 un schéma de circulation est présenté comme un projet élaboré en 2023. Dans les grandes lignes celui-ci correspond au schéma de circulation présenté il y a une dizaine d'années, avant l'abandon de la RDU. La Municipalité peut-elle nous lister les mesures prises dans ce schéma en lien avec l'abandon de la RDU ?
- 6) Dans cette présentation, jamais la mise en place de parkings périphériques n'est abordée. Or c'est une mesure qui pourrait fortement soulager notre ville d'une circulation devenue indésirable pour pacifier le centre-ville. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur sa vision concernant de futurs parkings périphériques, sachant que le seul qui a été évoqué ces dernières années, se situait dans le futur plan de quartier de la Gravette (Migros) et a été abandonné.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

1.3.2024, Pierre Girard, conseiller communal PIN